

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

CIRCUIT TOUT-TERRAIN

*Les articles non repris dans le règlement particulier sont conformes
à la réglementation générale de la discipline.*

Note : lorsqu'une compétition prévoit des disciplines en doublure, il y a lieu de compléter le règlement particulier de la compétition par des règlements particuliers de chaque discipline, en ne reprenant que les articles qui sont différents.

(Seules les informations mentionnées aux articles 1 à 11 doivent être renseignées. Toute autre information sera annexée au présent règlement.)

INFORMATIONS

Asa organisatrice	ASA DU BOCAGE
Nom de l'épreuve	Auto-Cross & Sprint-Car
Date	22 & 23 Août 2026
Niveau d'enregistrement (Régional, National, Inter)	National
Eligibilité	Challenge de l'Ouest Championnat de Normandie Championnat de l'Ouest
Participation étrangère autorisée ?	Non
Visa Ligue (date & numéro)	En cours
Permis d'organisation FFSA (date et numéro)	466 le 05/06/2026
Personne désigné par l'ASA en contact avec la FSFA pour l'obtention du permis d'organisation	
Nom	LENGLINE Virginie
Téléphone	06.26.86.38.21
Mail	lenglinev@hotmail.fr
Organisateur technique	
Nom	Autoclub de Les Cresnays
Adresse	1 rue des Hauts Vents 50520 Juvigny-les-V
Téléphone	06.80.27.81.96
Mail	hedoufabrication@gmail.com

REGLE
MENT
PARTIC
ULIER
CIRCUI
T
TOUT-
TERRAI
N 2026

ARTICLE 1. ORGANISATION

1.1P. OFFICIELS

Liste minimum non limitative – à compléter selon règlement spécifique de chaque discipline

REGLE
MENT
PARTIC
ULIER
CIRCUI
T
TOUT-
TERRAI
N 2026

Observateur de la FFSA	<i>S'il y a lieu</i>
Président du Collège des Commissaires Sportifs	<i>HARDOU Jean Jacques licence 213720</i>
Membres du Collège	<i>CORDEL Annie licence 1568</i> <i>LENGLINE Virginie licence 192460</i>
Directeur de Course	<i>LAMBERT Laurent licence 205661</i>
Directeur(s) de Course adjoint(s)	<i>GREGOIRE Yves-Valentin licence 326487</i> <i>HOULLIER Stéphanie licence 329117</i>
Adjoints à la Direction de Course	<i>RICHARD Jean-Paul licence 250666</i> <i>HENRY Damien licence 12355</i>
Commissaires Techniques	<i>Responsable : RICHARD Yves licence 4953</i> <i>PERSEHAYE Christel licence 322980</i> <i>HALIN Bernard licence 341717</i> <i>BARIBAUD Vincent licence 154542</i> <i>QUERU William licence 14922</i> <i>BROUSSE GUY licence 48007</i>
Chargés des relations avec les concurrents	<i>LETELLIER Rémy licence 17209</i> <i>LEREDDE Philippe licence 8465</i>
Chronométrateur(s)	<i>MARTINEAU Freddy licence 12279</i> <i>HENRY Stéphanie licence 316047</i> <i>MOYON Roselyne licence 231444</i>
Commissaire responsable du Parc Fermé	
Responsable de la mise en place des moyens de secours et de la remise en état du terrain	<i>FONTAINE Romain licence</i>
Médecin Chef	<i>Solidor</i>
Responsable du Plan d'Identification	<i>RICHARD Jean-Paul licence 250666</i>
Juges de Faits	<i>NIEPCERON Liliane licence 298933</i> <i>CARDIET Peggy licence 249745</i>
Responsable des vérifications administratives	<i>Margaux Legentilhomme</i>
Main courante	<i>AUDEBRAND Simone licence 228227</i>
Responsable Presse	<i>HEDOU Carine</i>

L'organisateur s'engage à ne porter sur ce règlement que des noms d'officiels en possession de leur licence pour l'année en cours, correspondant à leur fonction et ayant confirmé par écrit, leur participation à la compétition.

L'organisateur administratif est ASA du Bocage et l'organisateur technique est l'Autoclub de Les Cresnays

REGLEMENT
PARTICULIER
CIRCUIT
TOUT-TERRAIN
2026

1.2P. HORAIRES

Parution du règlement	Dès l'obtention du N° Visa de la FFSA
Clôture des engagements	<i>Mercredi 19 Août 2026 à minuit</i>
Publication de la liste des engagés	<i>Jeudi 20 Août, 12h</i>
Date et lieu de la compétition	<i>22 & 23 Août 2026 – Les Cresnays</i>
Vérifications	<i>Vendredi 21 Août à partir de 17h30</i> <i>Samedi 22 Août de 6h50 à 9h30</i>
1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs	<i>Vendredi 21 Août à 18h au collège</i>
Briefing obligatoire	<i>Par Oral : facultatif sur décision du DC</i> <i>Par écrit sur ITS</i>
Horaire des essais libres	<i>Non concerné</i>
Horaire des essais chronométrés	<i>Le 22 Août à partir de 8h</i>
Horaire de la course	<i>De 8h à 20h les 22 & 23 Août 2026</i>

Affichage des résultats provisoires	15 minutes après la dernière finale
Remise des prix	A l'issue de chaque finale

1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques se dérouleront le *vendredi 21 Août à partir de 17h30 (facultatif) et le samedi 22 Août de 6h50 à 9h30.*

ARTICLE 3. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus sur le site : <https://engage-sports.com>

jusqu'à la date de clôture des engagements qui est fixée au 19 Août 2026 à minuit.

Les droits d'engagements sont fixés à :

- 160 € avec la publicité jusqu'au 12 Août 2026,
- 210 € sans la publicité jusqu'au 19 Août 2026.

Si quatre jours avant la compétition, le nombre des engagés est inférieur à 100, l'organisateur se réserve le droit d'annuler sa compétition. Les droits d'engagements seront alors intégralement remboursés.

3.2P. EQUIPAGES

Chaque voiture aura un pilote licencié à bord. Une voiture ne pourra *pas* être pilotée par DEUX pilotes (à l'exception de la catégorie Sprint-Girl, en cas de double-monte avec la division super-sprint).

Chaque concurrent devra présenter aux vérifications une licence valable pour la discipline en cours de validité.

La présentation du permis de conduire n'est pas demandée.

Les concurrents titulaires d'un Titre de Participation sont admis dans toutes les catégories. *Ils devront l'obtenir préalablement à la course sur le site de la FFSA et le présenter lors des vérifications administratives sous peine de ne pouvoir être accepté à participer.*

La catégorie des Juniors Sprint est réservée aux pilotes nés entre le 01.01.2008 et le 31.12.2014

REGLE
MENT
PARTIC
ULIER
CIRCUI
T
TOUT-
TERRAI
N 2026

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Liste des groupes admis, conformément au règlement de la FFSA.

4.4P. NUMEROS

Les numéros seront fournis par l'ASA de l'ouest. Le prix des numéros n'est pas compris dans les droits d'engagement. Chaque numéro est vendu 2 € ou 25 € le pack.

ARTICLE 5. PUBLICITE

La publicité obligatoire et facultative sera publiée par un communiqué de l'organisation qui sera remis au plus tard aux vérifications.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

L'Auto-Cross et le Sprint-Car de Les Cresnays se déroulera sur le circuit de *la Gauterie à Les Cresnays 50*. Il est long de 1130 mètres et la largeur est comprise entre 14 mètres et 16 mètres.

Le circuit a été agréé par la FFSA en date du 21/06/2023 sous le numéro 50 13 23 0546 AC Nat 1130.

L'accès au circuit se fait par l'entrée unique située sur la route de Le Mesnil Adélée.

6.7P. TABLEAU D’AFFICHAGE

Toutes les informations officielles seront portées sur le tableau d’affichage virtuel (ITS Result ou autre).

En cas de problème technique, le tableau d’affichage virtuel sera remplacé par un tableau d’affichage papier situé à l'entrée du parc pilotes. Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l’ignorance des dispositions et classements qui seront affichés.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence sera tenue par le(s) chargé(s) des relations avec les concurrents au PC Course. Il est également possible de contacter l’organisation avant et pendant la compétition aux numéros de téléphone suivants : *Romain Fontaine 06.17.36.55.14 OU Carine Hédou 06.80.27.81.96*

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Horaires, nombre de tours/manches :

Le samedi 22 Août 2026

A partir de 8h : essais chronométrés, 2 séances de 3 tours

A partir de 13h : manches qualificatives au nombre de 5 tours

Le Dimanche 23 Août 2026

A partir de 8h : suite des manches qualificatives au nombre de 5 tours

A partir de 11h30 : les demies-finales au nombre de 6 tours

A partir de 15h30 : les finales au nombre de 7 tours

7.2P. BRIEFING

Le briefing oral, facultatif sur décision du DC, aura lieu sur la pré-grille et le briefing écrit sera diffusé sur ITS Result.

7.4.1 ZONE D’ASSISTANCE TEMPORAIRE

Une zone d’assistance temporaire Z.A.T. sera située et matérialisée par des barrières le long de la sortie de piste. Elle est précisée sur le plan.

REGLE
MENT
PARTIC
ULIER
CIRCUIT
T
TOUT-
TERRAI
N 2026

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Les modalités du classement général figurent dans la réglementation générale de chaque discipline.

Le classement officiel provisoire sera affiché 15 minutes maximum après chaque finale A. Il deviendra définitif 30 minutes après l’heure d’affichage du résultat provisoire, sauf dans le cas d’une réclamation ou d’un avis du Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 10. PRIX

10.2P. PRIX EN ESPECES

Les prix suivants seront distribués pour un total de 6435 €.

1^{er} : 180€ ; 2^{ème} : 140€ ; 3^{ème} : 125€ ; 4^{ème} : 100€ ; 5^{ème} : 90€ ; 6^{ème} : 80€

Un prix de 150€ sera distribué au meilleur jeune (1^{er} des Juniors Sprint) en mémoire de Jean-Louis Nicolle : Challenge du « Meilleur Jeune ».

10.3P. COUPES

Une coupe sera remise aux 5 premiers de chaque finale.

10.4P. REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu à la fin de chaque finale sur le podium au pied de la tour.

L'organisateur se réserve le droit de réaliser la remise des prix à l'issue de la dernière finale si les circonstances l'imposent (aléas climatiques, retard dans le déroulement de l'épreuve.....)

Le pilote absent lors de la remise des prix et qui ne sera pas excusé, perdra le bénéfice de son prix et de sa coupe.

ARTICLE 11. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

11.1P. COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR

Nombre de postes de commissaires de piste : 9

Nombre d'extincteurs par poste, type et capacité : 2 extincteurs poudre polyvalente

Nombre de commissaires de piste, pendant l'épreuve : 20

11.2P. MEDICALISATION

Conforme à l'article 2.2.2 /2.2.3 de la réglementation médicale, et à l'article IIA7 des RTS.

Le circuit est équipé d'un centre médical non permanent.

Le circuit n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs.

Nombre d'ambulance pour les concurrents : 1

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation ☒ oui ☐ non ?

Une équipe d'extraction est-elle prévue dans le respect du cahier des charges ☒ oui ☐ non ?

DIVERS

Les **2 roues ne sont pas acceptés côté circuit** (hors organisateurs ou officiels), dans le parc ils doivent respecter le sens de circulation pour la sécurité de tous et la tranquillité des chauffeurs de tracteurs.
Il est **INTERDIT d'aller dans les terrains limitrophes** des parcs pilotes.

PREVENTION INCENDIE / RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT :

Tout emplacement pilote dans le parc pilote devra être équipé d'une bâche de 5m x 4m sous les véhicules de course.

Chaque structure de pilote devra disposer de :

Un extincteur de 6 Kg visible et à portée opérationnelle affecté à la structure

Un extincteur de 6 Kg par véhicules

Ils devront être de type ABC aux normes NF3 .

GESTION DES DECHETS :

Les concurrents doivent obligatoirement reprendre leurs produits polluants (huile, hydrocarbures, pièces mécaniques diverse....) ainsi que tous leur déchets, ne pas les laisser sur place ou les déposer dans les bennes prévues à cet effet (verre séparé).

PARC PILOTES :

L'Autoclub vous demande de respecter les sens de circulation sur le site de l'épreuve et de rouler à une vitesse réduite.

Les groupes électrogènes devront être éteints pour minuit et merci de respecter le sommeil de chacun.

ANNEXE(S) COMPLEMENTAIRE(S)

Convention entre l'organisateur administratif et l'organisateur technique.

Arrêté d'homologation préfectorale du circuit.

Dossier de sécurité.

(Toutes informations complémentaires autres que celles qui sont mentionnées dans les articles 1 à 11, doivent obligatoirement être annexées à ce règlement).

REGLE
MENT
PARTIC
ULIER
CIRCUIT
TOUT-
TERRAIN
N 2026